

JOURNAUX

DU

CONSEIL LÉGISLATIF.

PROVINCE DU CANADA.



MONCK.

PROVINCE }
du }
Canada, }

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU QUE, de l'avis et du consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du Canada, nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement Provincial de notre dite Province, lequel se trouve prorogé au VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain : SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin nous publions la présente notre Proclamation Royale, et par icelle *dissolvons* en conséquence le dit Parlement Provincial et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-DEUXIEME jour de JUIN prochain.